

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE  
DU CADASTRE MINIER

Arrêté N°2026-009 /MEMC/SG/DGCM  
portant acceptation de la renonciation totale au  
permis d'exploitation industrielle permanente de  
carrière de calcaire dolomitique n°1479 dénommé  
«KARANGASSO 1» de la société CIMASSO SA « IFU :  
00052550K ».

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES



- VU la Constitution ; -
- VU la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;
- VU la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ;
- VU le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ; ✓
- VU le décret n°2024-1566/PRES/PM du 08 décembre 2024 portant composition du Gouvernement ; ✓ *Visa cfn-005*
- VU le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ; ✓ *du 08/01/2026*
- VU le décret n°2024-1675/PRES/PM/MEMC du 31 décembre 2024 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières ; -
- VU le décret n°2025-0255/PRES/PM/MEMC/MATM/MEF/MSECU/MCIA/MEEA du 11 mars 2025 portant procédures d'attribution et modalités de gestion des titres miniers (à titre de régularisation) ; ✓
- VU le décret n°2025-331/PRES/PM/MEMC/MEF du 25 mars 2025 portant fixation des taxes et redevances minières ; ✓
- VU l'arrêté n°2025-425/MEMC/SG/DGCM du 11 novembre 2025 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction générale du cadastre minier en abrégé « DGCM » ; ✓
- VU le décret n° 2020-00442/PRES/PM/MMC/MINEFID/MSECU/MCIA/MTMUSR/MEEVCC du 08 juin 2020 portant conditions de fabrication, d'importation, d'exportation, de transfert, de transit, de vente, d'achat, de transport, de conservation, de stockage et d'emploi des substances explosives à usage civil ; ✓
- VU l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ; ✓
- VU l'arrêté n°2018-219/MMC/SG/DGC du 03 octobre 2018 portant institution d'une déclaration mensuelle de la production industrielle des substances de carrières ; ✓

*(Handwritten mark)*

- VU l'arrêté n°2017-000024/MMC/SG du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ; ✓
- VU l'arrêté n°2024/129/MEMC/SG/DGCM du 29 mars 2024 portant renouvellement de l'autorisation d'exploitation industrielle permanente de carrière de calcaire dolomitique n°1479 dénommé « KARANGASSO 1 » au profit de la société GLOBAL MANUTENTION ET SERVICE SARL « IFU : 00064270N » ; ✓
- VU l'arrêté n°2024/195/MEMC/SG/DGCM du 08 mai 2024 portant cession de l'autorisation d'exploitation industrielle permanente de carrière de calcaire dolomitique n°1479 dénommée « KARANGASSO 1 » à la société CIMASSO SA «IFU : 00052550K ; ✓
- VU la demande n°1479 de la société CIMASSO SA enregistrée le 08 octobre 2025 ;

## A R R E T E

- ARTICLE 1 :** Il est accepté conformément aux dispositions de l'article 191 du décret n° 2025-0255 /PRES/PM/MEMC/MATM/MEF/MSECU/MICA/MEEA du 11 mars 2025 portant procédures d'attribution et modalités de gestion des titres miniers, la renonciation à la totalité de la superficie du permis d'exploitation industrielle permanente de carrière de calcaire dolomitique n°1479 dénommée « **KARANGASSO 1** » située dans la commune de **Karangasso-Sambla**, province du **Houet**, région du **Guiriko**. ✓
- ARTICLE 2 :** La totalité de la superficie du permis est libérée de tous droits et obligations en résultant à compter de zéro heure le lendemain de la date de signature de cet arrêté. ✓
- ARTICLE 3 :** Les bâtiments et tout ouvrage installé à perpétuelle demeure ainsi que les données et informations minières sur le périmètre du permis d'exploitation industrielle permanente de carrière de calcaire dolomitique « **KARANGASSO 1** » sont devenus la propriété de l'État. ✓
- ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera. ✓
- ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Faso. ✓

Ouagadougou, le

**15 JAN 2026**

**Ampliations :**

- 1 - ITS
- 1- DGC
- 1- DGCM
- 1- BUMIGEB
- 1- IM
- 1- DR-EMC/ Guiriko
- 1- DGD/MEF
- 1- DGI/MEF
- 1- DCMEF/MEMC
- 1- SP/ITIE
- 3- la société CIMASSO SA
- 1- Gouvernorat/ région du Guiriko
- 1- Haut-Commissariat de la province du Houet
- 1- Mairie de la commune de Karagasso-Sambla
- 1- J.O.
- 1- Classement

**Yacouba Zabré GOUBA**  
Officier de l'Ordre des Etalon

